



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4-Demande-subvention-DETR

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

I - Exposés des motifs

Depuis plusieurs mois, en concertation avec les professions médicales et paramédicales de la commune, la Ville de Boé travaille à des solutions permettant d'améliorer l'offre de santé sur son territoire et notamment d'attirer de nouveaux médecins généralistes. Il en reste un seul à ce jour pour une population de 5 700 habitants.

Le classement de la commune par l'ARS en zone d'intérêt prioritaire (ZIP) conforte notre ambition et doit favoriser l'installation de 2 nouveaux médecins sur notre territoire vie-santé.

C'est dans ce sens que le conseil municipal de Boé s'est prononcé, en juin dernier, pour la création d'une maison médicale et a décidé de l'implanter sur une ancienne friche commerciale afin de s'inscrire dans une démarche vertueuse (non-artificialisation des sols) en procédant à une réhabilitation.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité, l'acte d'acquisition du bâtiment a été signé le 19 septembre 2022 et une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en novembre de cette année.

Le budget prévisionnel des travaux est fixé à 1 000 000 d'euros hors taxe. Le plan de financement se présente de la façon suivante :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	1 000 000 €	Agglomération d'Agen	200 000 €
		DETR	400 000 €
		Ville de Boé	400 000 €
TOTAL	1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €

II - Considérants et références juridiques

Vu les critères d'éligibilité à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

Rapporteur : **Madame Monique FORNASARI**

SOLLICITER : auprès de la Préfecture, une dotation d'équipement des territoires ruraux, catégories Bâtiments communaux, au taux de 40% du montant des travaux pour la création d'une maison médicale sur une ancienne friche commerciale,

AUTORISER : madame le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-
RODRIGUEZ

Mme Pascale Luguet